



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00864

Numéro SIREN : 502 980 386

Nom ou dénomination : 3ESC AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 14183



**EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le **24 JUL. 2017**

sous le N° 14183

**3ESC AQUITAINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 54 000 euros
Sylva Ent. A 5, Appt 34, 356 rue Pasteur
33200 BORDEAUX**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la société 3ESC AQUITAINE, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

• **Ile-de-France**

130 Route de Corbeil - 91360 Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 08 58

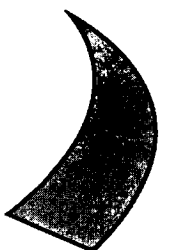
• **Centre**

10 Lieu-dit Anouillet - 28200 Marboué
02 34 40 02 08

www.fact-audit.fr

Capital social : 45 000 € - SIRET 428 236 178 00037 - Code NAF : 6920Z - N° TVA intra : FR00428236178

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux : dépôt N°14183 en date du 24/07/2017



Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3ESC AQUITAINE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 juin 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 106 k€, en croissance de 2.3% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 52 k€, en régression de 27.7 % au regard de celui de l'exercice N - 1, des capitaux propres de 353 k€ et un endettement de 5 k€, inférieur aux capitaux propres ;
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 mars 2017, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au jour du rapport permettent d'envisager un maintien, voire une progression du Chiffre d'Affaires pour l'exercice en cours ;
- l'en-cours des postes clients a été ramené de 248 k€ à 126 k€ au 31 mars 2017, la trésorerie augmentant de 146 k€ à 280 k€ sur la même période ;
- la rémunération de la gérance semble faible au regard de la taille de la société,
- la direction souhaite développer l'activité en ouvrant une agence parisienne, ce qui nécessitera des investissements matériels et humains.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans le cadre de cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A VILLEMORISON SUR ORGE, le 10 juillet 2017.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name and title of the signatory.

Commissaire aux comptes et à la
transformation
FACT AUDIT
Laurent DUCHATEL